

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2016, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 466,6 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 0,6 % entre janvier 2015 et janvier 2016. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 17 %, passant de 8,27 euros en juillet 2006 à 9,67 euros en 2016, dans le même temps les prix augmentaient de 12 %. Le minimum de traitement brut dans la fonction publique s'élève à 1 439,4 euros au 1^{er} juillet 2016.

Au 1^{er} janvier 2016, 1,6 million de salariés des entreprises du secteur concurrentiel (hors apprentis et intérimaires) bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 10,5 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016 est légèrement inférieure à celle du 1^{er} janvier 2015 (11,1 %, soit – 0,6 point). La proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic baisse dans plus de la moitié des branches professionnelles et des secteurs d'activité. Le recul est le plus marqué dans les regroupements de branches du « commerce principalement alimentaire » et dans l'« agro-alimentaire ». Cette proportion baisse également dans le « commerce-réparation d'automobiles et de motocycles » et la « santé humaine-action sociale » mais augmente fortement dans l'« hébergement-restauration ». Au 1^{er} janvier 2016, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic reste la plus importante dans l'« hébergement-restauration » (38 %). La part

des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est beaucoup plus élevée pour les salariés à temps partiel que ceux à temps complet (24 % contre 7 %) et dans les entreprises de moins de dix salariés (24 % contre 7 % pour celles de dix salariés ou plus).

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé (35,1 euros en 2015 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique, la Suède et le Luxembourg. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme l'« énergie » ou les « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans l'« hébergement-restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie donc davantage des allégements de cotisations sur les bas salaires. En France, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole dont l'évolution est mesurée par l'indice du coût du travail-salaires et charges, a ralenti pour se stabiliser à un rythme de progression proche de 1 % en 2015, en moyenne annuelle. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération, notamment la mise en place en 2013 du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**, puis en 2015, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, la baisse du taux de cotisation patronale pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic. ■

Définitions

Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), minimum mensuel garanti dans la fonction publique, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016 », *Dares Analyses* n° 68, Dares, novembre 2016.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2016.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2015 entre 4,1 € et 41,3 € selon les États membres », *Communiqué de presse* n° 61, Eurostat, avril 2016.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – Quatrième trimestre 2015 », *Informations rapides* n° 67, Insee, mars 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaire minimum - Coût du travail 5.3

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,43	9,53	9,61
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %)								
Du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	-0,5	0,4	0,6	0,8
Du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	-0,3	0,3	0,3	0,7
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés ²	1,5	0,7	3,4	1,2	0,4	0,9	0,9	1,2
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	1,5	0,9	0,5	0,0

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.

Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

	en euros		
	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2012 (au 1 ^{er} janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 ^{er} janvier)	9,61	1 457,5	0,8
2016 (au 1 ^{er} janvier)	9,67	1 466,6	0,6
2017 (au 1 ^{er} janvier)	9,76	1 480,3	0,9

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2016

Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
----------------------------	--------------------------	--------------------------------

Industries extractives	3,4	n.s.
Industrie manufacturière	5,2	14,7
Production et distribution d'énergie ¹	0,5	1,2
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	1,9	3,8
Construction	8,2	22,9
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	11,4	23,6
Transports et entreposage	5,7	7,7
Hébergement et restauration	38,3	61,8
Information et communication	2,5	7,2
Activités financières et d'assurance	2,9	7,9
Activités immobilières	11,1	24,0
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,0	21,8
Activités de services adm. et de soutien	12,0	13,0
Enseignement (hors enseig. public)	7,7	9,3
Santé humaine et action sociale ³	20,0	30,1
Arts, spectacles et act. récréatives	14,2	18,8
Autres activités de services	22,3	32,7
Ensemble	10,5	24,3

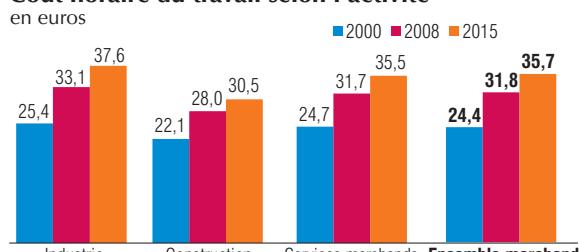
1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution.

3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

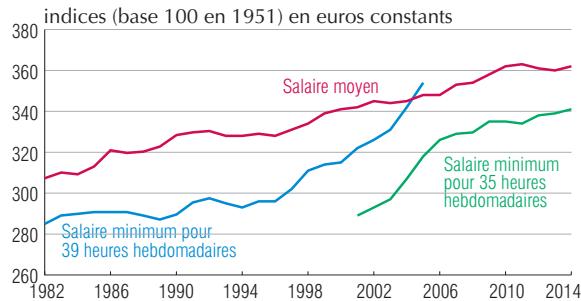
Coût horaire du travail selon l'activité



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat, données annuelles du coût de la main-d'œuvre.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2014



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main-d'œuvre en 2015 en euros par heure ²
	2015	2016	
Allemagne	(r) 1 440	1 440	32,2
Autriche	///	///	32,4
Belgique	1 502	1 502	39,1
Bulgarie	184	215	4,1
Chypre	///	///	15,6
Croatie	396	408	9,6
Danemark	///	///	41,3
Espagne	757	764	21,2
Estonie	390	430	10,3
Finlande	///	///	33,0
France	1 458	1 467	35,1
Grèce	684	684	///
Hongrie	333	351	7,5
Irlande	1 462	1 546	30,0
Italie	///	///	28,1
Lettonie	360	370	7,1
Lithuanie	300	350	6,8
Luxembourg	1 923	1 923	36,2
Malte	720	728	13,0
Pays-Bas	1 502	1 525	34,1
Pologne	410	434	8,6
Portugal	589	618	13,2
Rép. tchèque	332	366	9,9
Roumanie	218	232	5,0
Royaume-Uni	1 379	1 512	25,7
Slovaquie	380	405	10,0
Slovénie	791	791	15,8
Suède	///	///	37,4

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et en couleur sont définis plus bas ou dans la rubrique « Définitions » en annexes

Une présentation synthétique sur chaque double-page

Des définitions pour comprendre les concepts clés de la double page

Toutes les définitions sont regroupées dans la rubrique « Définitions » en annexes

Des publications téléchargeables gratuitement pour approfondir le sujet Adresses des sites Internet à retrouver dans la rubrique « Adresses utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

(-7,2 % fin 2015). A contrario ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accentuent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015 en % Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14	Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14		
	2015	Moyenne annuelle	déc., à déc. ²		2015	Moyenne annuelle	Glisement déc., à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2	Transport	1 504	- 1,5	- 1,1
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	- 3,0	- 2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	- 1,1
Boissons non alcoolisées	135	- 0,5	- 0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	- 11,3	- 8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	- 0,9	- 0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	- 1,2	- 0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	- 4,3	- 1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	- 0,2	Autres articles et équip. de loisirs	209	- 0,1	0,7
Loyer d'habitation	609	0,6	0,5	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Entretien et réparation courante du log.	146	1,3	1,1	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Distribution d'eau et autres services	188	1,5	1,5	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Chauffage, éclairage	498	- 0,6	- 2,0	Éducation	23	1,5	1,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Appareils ménagers	86	- 1,5	- 0,6	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Outilage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Soins personnels	290	- 0,2	0,1
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
Santé	1 008	- 1,2	- 1,4	Protection sociale	434	1,6	1,4
Medicaments et produits pharmaceutiques	441	- 3,4	- 3,9	Assurances	250	2,6	2,9
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Services financiers	67	0,7	0,7
				Autres services	130	1,0	0,7

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Note : base 100 en 2015.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Des graphiques d'illustration

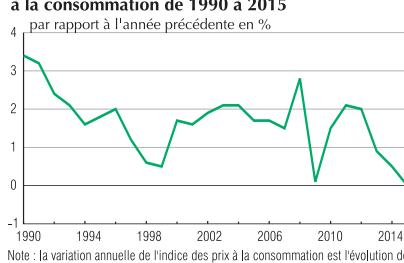
Quelques hausses et baisses de prix en 2015

Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	- 17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	- 9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	- 8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	- 7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	- 7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg, similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	- 6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	- 6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	- 4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	- 4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lithuanie	- 0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Cyprès	- 0,6	Malte	1,3
Espagne	- 0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	- 0,2	Portugal	0,3
Finlande	- 0,2	Slovакie	- 0,5
France	0,3	Slovénie	- 0,6
Grèce	0,4	UE	0,2
Irlande	0,2		
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales